

**Assemblée Générale de rentrée  
de la section Auvergne du SNPES-PJJ/FSU  
VENDREDI 10 OCTOBRE 2025  
12H A 14H**

**À LA MAISON DU PEUPLE DE CLERMONT-FERRAND  
PLACE DE LA LIBERTÉ LOCAL DE LA FSU 63**

**Information syndicale ouverte à tous les personnels**

L'année syndicale écoulée a été riche de mobilisations, tant nationalement qu'au sein de notre territoire. Les attaques contre le service public d'éducation de la PJJ, contre les fondements même de la justice des mineurs (loi Attal)ont été particulièrement violentes. La baisse constante des moyens, l'absence de revalorisations salariales contribuent à mettre à mal les personnels dans l'exercice de leurs missions.

Au sein de notre territoire, si nous constatons tous une charge de travail plus lourde en raison du CJPM, une multiplication des déferlements pour la PEAT, des situations rendues plus complexes en hébergement, nous ne pouvons que déplorer un manque de moyens pour effectuer correctement et dans de bonnes conditions nos missions. Il s'agit de postes non remplacés dans certaines UEMO, de locaux défectueux dans d'autres et à l'EPE, d'un management autoritaire parfois violent, du maintien d'une surcharge de travail avec des normes trop importantes mais aussi un accroissement exponentiel des tâches administratives.

Continuons à résister collectivement et à nous mobiliser pour défendre notre service public d'éducation, nos conditions de travail, nos métiers respectifs qui contribuent tous à l'accompagnement et à l'accueil des enfants et de leurs familles.

Nous vous invitons toutes et tous à nous rejoindre pour cette assemblée générale d'information syndicale du territoire Auvergne le :

**VENDREDI 10 OCTOBRE 2025 DE 12H A 14H  
À LA MAISON DU PEUPLE DE CLERMONT-FERRAND  
PLACE DE LA LIBERTÉ LOCAL FSU 63**

**Les heures d'informations syndicales sont de droit**

Chaque agent a le droit de participer sur son temps de travail, à son choix et sans perte de traitement, à l'une de ces réunions mensuelles d'informations à raison d'une 1h par mois par personnel de chaque service auquel s'ajoute le temps de transport. Chaque service est dans l'obligation de s'organiser pour faciliter la présence des agents qui souhaitent y participer.

**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire**

**SECTION AUVERGNE – UEMO Clermont-Fd/ ISSOIRE 21, allée Evariste GALOIS 63170 AUBIERE**